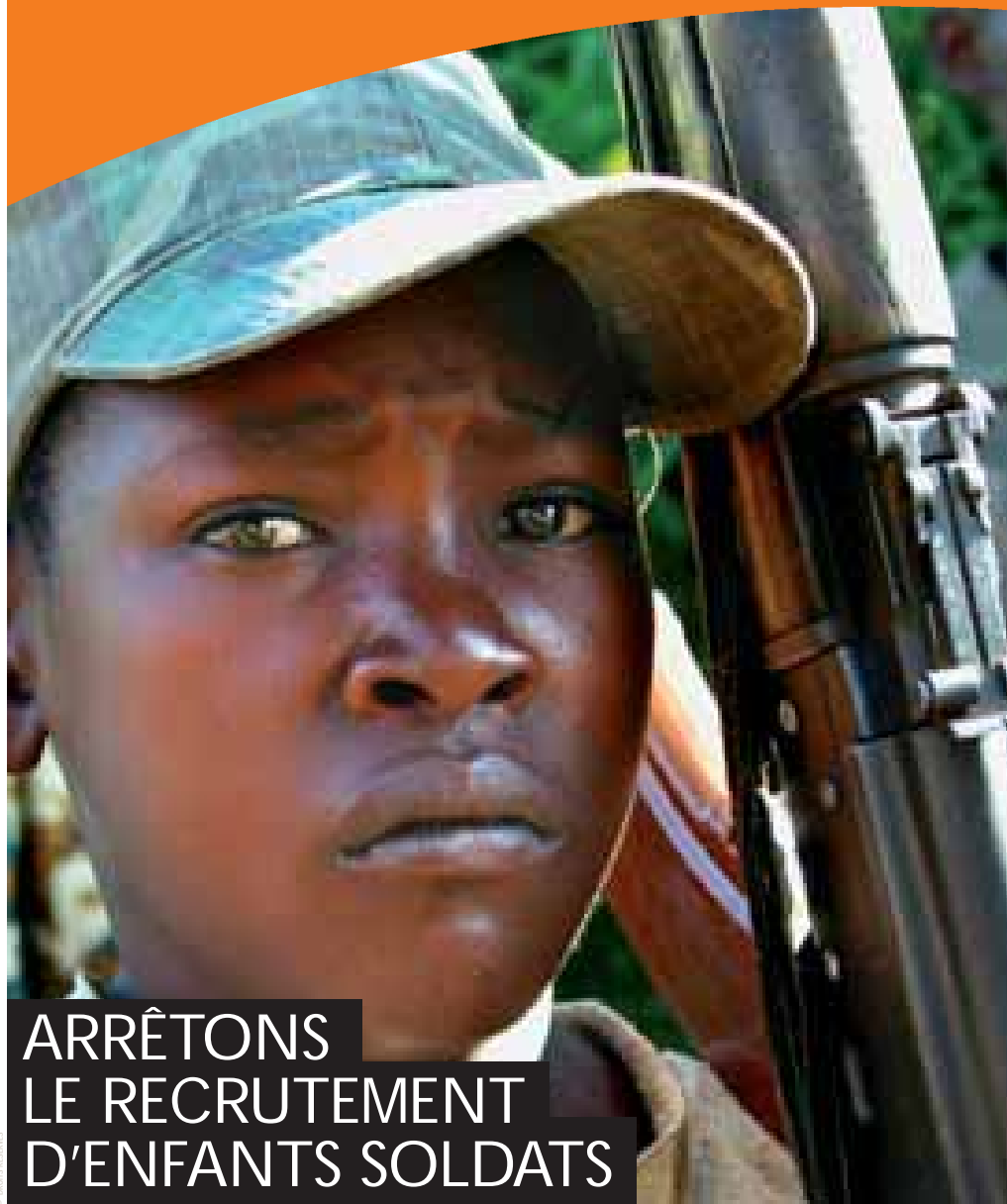


ABOLITION N

LA LETTRE DES CHRÉTIENS ENGAGÉS POUR LES DROITS DE L'HOMME

N°7 Février - Mars - Avril 2011 - 0.45 €

LA GUERRE COMME TERRAIN DE JEU



ARRÊTONS
LE RECRUTEMENT
D'ENFANTS SOLDATS

Éditorial



« Tuer était devenu pour moi aussi facile que de boire de l'eau ».

Ces mots sont ceux d'un enfant soldat de 12 ans. Ils prouvent à quel point des hommes sans scrupules conditionnent des enfants afin qu'ils puissent être « efficaces » l'arme à la main. Les enfants sont des proies faciles pour les recruteurs car ils sont extrêmement influençables. On les persuade qu'ôter la vie à quelqu'un, ce n'est pas grave. On leur apprend à devenir de véritables machines à tuer, les rendant insensibles à la mort et à la douleur. Et pour cela, on sème en eux la confusion entre le « bien » et le « mal », par des rites et une discipline des plus ignobles commençant souvent par leur faire assassiner leur propre famille. Inconscients du danger, ces enfants, véritables « chairs à canon », sont régulièrement utilisés en première ligne sur le front. Les filles, quand elles ne combattent pas, servent souvent d'esclaves sexuelles. Combattre l'utilisation d'enfants soldats et « lutter contre l'impunité » de ceux qui les utilisent dans les conflits armés est un défi que l'ACAT-France entend relever avec vous. Car il n'est simplement pas tolérable d'accepter qu'aujourd'hui encore des criminels puissent agir ainsi.

François Walter,
Président de l'ACAT-France

Les faits **2**

Agir ensemble **3**

Entre vous & nous **4**

Des machines à tuer

Agir ensemble

Les faits DES ENFANTS SACRIFIÉS



Les enfants peuvent également rejoindre les forces armées par désir de venger les meurtres de membres de leurs familles.

La plupart d'entre eux ont entre 14 et 18 ans, mais les plus jeunes n'ont même pas 10 ans. Ils sont faciles à conditionner pour obéir aveuglément et pour ne pas avoir peur de tuer. D'autre part, l'accès aux armes légères modernes a permis aux enfants de devenir des tueurs « efficaces » au combat.

L'utilité des enfants dans les conflits est multiple. Ils peuvent combattre directement sur le front ou bien servir comme espions, messagers, sentinelles, porteurs ou encore domestiques.

Des milliers de fillettes sont également utilisées comme esclaves sexuelles.

Même s'ils commettent des atrocités, les enfants soldats sont d'abord des victimes. Ils sont souvent recrutés de force par des groupes armés ou par l'armée régulière.

Avec les guerres et l'effondrement des structures économiques, sociales, communautaires et familiales, rejoindre volontairement les rangs des combattants est aussi pour nombre d'entre eux le seul moyen de survivre.

« La guerre m'a tout pris : ma famille et mon enfance. » TÉMOIGNAGE D'UN ENFANT SOLDAT.

« C'était en 2003 ; le Libéria était en guerre [...]. Alors que nous marchions sur la route, nous avons croisé des combattants [...]. Ils nous ont ordonné de ne pas essayer de fuir, mais ma mère s'est mise à courir, et ils l'ont abattue, juste devant mes yeux. Ils nous ont ensuite emmenés, moi et mon père [...], ils m'ont mis un fusil entre les mains et m'ont appris à m'en servir. Puis ils m'ont envoyé sur le front. Au cours d'une bataille, j'ai été atteint au bras par une balle. Lorsqu'ils capturaient un combattant d'une autre faction, ils braquaient un fusil sur moi et me disaient de le tuer ; ce que je faisais.

Si je n'avais pas obéi, ils m'auraient abattu sur place. J'ai assisté à ce genre de scène avec d'autres enfants qui avaient refusé d'obéir. En fait, il suffisait que tu hésites juste un instant, et ils te butaient. Pendant la guerre, le commandant était la personne la plus importante dans ma vie. Pour moi, la seule manière que j'avais de survivre était de rester à ses côtés. Mon père a été blessé au cours de cette période et tous mes frères et soeurs ont été tués. Aujourd'hui, je me retrouve seul avec mon père, qui est très malade [...]. La guerre gâche tout. Elle m'a tout pris : ma famille et mon enfance. Je ne les récupérerai jamais. »

Témoignage recueilli par la Croix Rouge Internationale (CICR) auprès d'un ancien enfant-soldat dans un centre de réadaptation des enfants géré par la Croix-Rouge du Libéria, www.icrc.org.

Ensemble, prions pour les victimes.

UNE ADHÉRENTE DE L'ACAT EN DANGER

L'ACAT vous appelle à prier pour Françoise Larribe, otage d'AQMI (Al-Qaida au Maghreb islamique). Elle a été enlevée au Niger en septembre 2010 avec 6 autres personnes. Retenue en otage, elle est en outre gravement malade. Protestante engagée, elle fait partie des 10 000 membres de l'ACAT-France, dont elle est un soutien actif. L'ACAT vous invite à prier pour elle, pour ses compagnons de captivité et tous leurs proches. Avec l'espoir de les revoir bientôt parmi nous.



LA PLUPART D'ENTRE EUX ONT ENTRE 14 ET 18 ANS, MAIS LES PLUS JEUNES N'ONT MÊME PAS 10 ANS.



L'ACAT-France se mobilise

contre l'impunité des responsables de recrutements d'enfants soldats en République démocratique du Congo (RDC).

L'impunité totale dont jouissent les ex-chefs de guerre en RDC est une des raisons majeures de la recrudescence de l'enrôlement d'enfants soldats dans cette région du monde. C'est pourquoi l'ACAT-France se mobilise pour faire arrêter les responsables et les traduire devant une juridiction compétente.

QUELQUES EXEMPLES DE L'ACTION DE L'ACAT-FRANCE :

- Intervention auprès du président de la RDC afin qu'il ne promulgue pas la loi d'amnistie pour les auteurs de crimes relevant du droit international. Février 2009
- Intervention auprès de la MONUC (Mission des Nations unies en République démocratique du Congo) afin qu'elle exhorte le gouvernement congolais à ne pas intégrer de responsables de violations des droits de l'homme dans l'armée régulière. Mai 2009
- Mobilisation des adhérents de l'ACAT-France et de ses 40 000 sympathisants pour demander au président de RDC l'arrestation de Bosco Ntaganda responsable du recrutement d'enfants soldats, et son transfert à la Cour pénale internationale (CPI). Novembre 2009, Septembre 2010

Éclairage INTERVIEW DE CLÉMENT BOURSIN, RESPONSABLE DES PROGRAMMES AFRIQUE DE L'ACAT-FRANCE



Qu'en est-il de la situation des enfants soldats en RDC ?
L'est de la RDC fait de nouveau l'objet d'une vague de recrutement militaire. Depuis septembre 2010, plus de 1 000 jeunes hommes ont été recrutés de force au Nord et au Sud-Kivu. Plus du quart d'entre eux avaient moins de 18 ans. L'ensemble des parties en conflit enrôlent de force des jeunes hommes pour gonfler leurs effectifs en vue de prochaines offensives militaires. Plusieurs d'entre eux qui ont résisté à ces recrutements ont été tués ou torturés. Face à cette situation, nombreux sont ceux qui fuient vers les villes, considérées comme plus sûres, ou se cachent dans la forêt dès que des militaires arrivent dans leur village.

Que faut-il faire pour empêcher cela ?
Pour faire cesser ces enrôlements, il est impératif que la justice fasse son travail. Les lois nationales et internationales applicables en RDC interdisent le recrutement forcé et l'enrôlement d'enfants de moins de 18 ans dans des groupes armés. Le gouvernement congolais doit donc lancer des enquêtes sur toutes les allégations de recrutements forcés d'enfants et traduire leurs responsables en justice. Jusqu'à ce jour, même si la loi expose les recruteurs à 20 ans d'emprisonnement, peu d'entre eux ont été jugés pour répondre de ces accusations. Pour l'ACAT-France, arrêter Bosco Ntaganda et le remettre à la CPI doit être le premier signe d'une lutte implacable contre l'impunité des recruteurs d'enfants soldats.

Ils ont besoin de notre soutien !

2 moyens efficaces et complémentaires pour soutenir les victimes.

→ Écrivez à Joseph Kabila, Président de la RDC, à l'aide de la carte-action ci-jointe, afin de demander la fin de l'impunité de Bosco Ntaganda et d'empêcher l'enrôlement d'enfants dans les groupes armés.

→ Faites un don. Donnez les moyens d'agir aux 10 000 adhérents de l'ACAT-France et à ses 400 groupes locaux présents en France pour la défense de la dignité humaine.

Un seul principe : NE PAS SE TAIRE !
MERCI DE SOUTENIR LES ACTIONS DE L'ACAT-FRANCE !

Entre vous & nous



Nos réussites

CE QUI DONNE SENS À NOTRE TRAVAIL, À VOTRE SOUTIEN

Un défenseur des droits de l'homme libéré

C'est avec une grande joie que nous vous annonçons la libération du journaliste tunisien parrainé par l'ACAT-France, Fahem Boukadous. Il a été libéré le 19 janvier 2011, après la fuite du président Ben Ali. De nombreux adhérents lui avaient envoyé des messages de soutien et avaient observé plusieurs journées de jeûne solidaire afin de protester contre l'emprisonnement de ce prisonnier d'opinion tunisien.

Le journaliste avait couvert le soulèvement populaire du bassin minier de Gafsa en 2008. Craignant d'être lui aussi victime

de la répression brutale du mouvement à laquelle s'était livrée la police tunisienne et dont il avait témoigné, il était entré dans la clandestinité. Condamné par contumace, Fahem Boukadous s'était ensuite rendu et avait demandé un nouveau procès.

Le 23 février 2010, le tribunal de Gafsa le condamnait à 4 ans d'emprisonnement. Il a mené une grève de la faim durant plus d'un mois, pour protester contre ses mauvaises conditions de détention qui ont sérieusement menacé sa santé. Fahem Boukadous souffre notamment d'un asthme sévère.



Fahem Boukadous et Afef Benceur sa femme



Visage de l'ACAT

TROIS QUESTIONS À MARIE LARGER, 50 ANS, BÉNÉVOLE AU SEIN DU SERVICE ASILE DE L'ACAT-FRANCE.

Quelle fonction occupez-vous au sein de l'ACAT ?



Je suis bénévole depuis six ans au service asile. Je reçois des femmes et des hommes persécutés dans leur pays, avec parfois leurs enfants. Je les accompagne dans leurs démarches administratives et juridiques. Il est important de leur donner l'occasion d'être entendus dans leur souffrance et dans leur demande d'aide.

Je suis bénévole depuis six ans au service asile. Je reçois des femmes et des hommes persécutés dans leur pays, avec parfois leurs enfants. Je les accompagne dans leurs démarches administratives et juridiques. Il est important de leur donner l'occasion d'être entendus dans leur souffrance et dans leur demande d'aide.

Pourquoi avoir choisi l'ACAT-France ?

Pour commencer, avant d'être bénévole, je suis adhérente de l'ACAT depuis 25 ans. Ensuite, l'aide aux réfugiés m'a toujours tenu à cœur : mon beau-père était un réfugié politique espagnol et, en tant que diététicienne, je suis souvent intervenue au centre de soins du Comede*. Pouvoir agir et prier au quotidien entre chrétiens de différentes Églises est l'autre raison de mon engagement à l'ACAT.

Quel est votre plus beau souvenir de militante ?

Je crois qu'on est toujours aussi heureux chaque fois qu'un demandeur d'asile nous annonce : « ça y est, j'ai le statut ! » Une autre de mes grandes joies est de voir des adhérents parfois très âgés qui n'envisagent pas une seconde prendre leur « retraite » du militantisme.

*Comité médical pour les exilés



Un monde tortionnaire UN RAPPORT INÉDIT SUR LA TORTURE.



Ce rapport inédit nous alerte sur la persistance de la torture dans le monde comme sur les facteurs qui l'encouragent en contribuant à une dynamique de prévention et de mobilisation. Il a été conçu pour offrir un outil de référence et de sensibilisation alliant le factuel et l'analyse.

Ce rapport se destine aux acteurs du combat contre la torture et à tous ceux intéressés par la lutte contre ce fléau.

Parce que l'ACAT croit qu'il est possible de faire de ce « monde tortionnaire » un monde sans torture, il appartient à tous de s'informer et de se mobiliser pour agir.

POUR COMMANDER LE RAPPORT, REMPLISSEZ LE BON DE SOUTIEN ET RETOURNEZ-LE NOUS AVEC VOTRE RÈGLEMENT

Vous pouvez aussi le consulter gratuitement sur notre site www.acatfrance.fr



En 2010, l'ACAT-France est intervenue auprès de 1 200 victimes dans 75 pays. Abolition, février, mars, avril 2011, N°7

Directeur de la publication : Jean-Étienne de Linares, Délégué Général de l'ACAT-France. Rédacteur en chef : Hadi Issahane

Comité éditorial : Severine Boyer-Durand, Hadi Issahane, Jean-Étienne de Linares

Imprimeur : Graph 2000, boulevard de l'expansion - BP 85 - 61203 Argentan Cedex

Conception graphique : Christine Le Meur

Numéro ISSN : 2104-001X

Numéro commission paritaire : 0614 H 89898

Abolition, 7 rue Georges Lardennois, 75019, Paris

Abonnement annuel : 1,80 euros

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2011



AGRÉÉE PAR

COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

**N'oubliez pas que vous pouvez
bénéficier de
66% de réduction d'impôts.
Un don de 50€
ne vous coûte que 17€.**